

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2023
(7.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2023**

Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, DUBOUT, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. DUVILLARD,
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. DUNAND,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VUILLIOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif voté par le conseil municipal du 6 mars 2023,

VU le compte-rendu de la commission Finances et Intercommunalité du 14 juin 2023,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commune d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget 2023,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le maire d'approuver les modifications du budget 2023 présentées dans le document annexé à la présente,

CONSIDÉRANT qu'après ces modifications le budget de la commune sera équilibré à 23 383 500 € en fonctionnement et 24 248 670 € en investissement,

Et après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 voix contre (Madame GARNIER-SIMON, Messieurs JUILLARD, DUBOUT et BOCQUET),

- **APPROUVE** les modifications budgétaires ci-dessus énoncées et correspondant au document annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230704-2023_054_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 juillet 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 juillet 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND

